

Image not found or type unknown



## Facture EDF onéreuse

Par **carinelle**, le **15/01/2024** à **10:17**

Bonjour,

j'ai reçu une facture de 834 € de EDF prélèvement prévue le 2 janvier

...sur la facture était déclaré 37 128 kw en heures creuses ...hors photos a l'appui de mon compteur les heures creuses sont a 27134 kw ....j'ai envoyé les photos de mon compteur (qui se trouve dans ma maison ) la conseillère m'a fixé un rendez vous le 17 janvier pour le relevé de compteur et le prélèvement de la facture bloqué ..

.hors cette fameuse facture a été étalé en 8 prelevement de 115 € soit une facture de 920 € sans que je soit avertie de cela et le 1er prelevement a eu lieu le 8 janvier j'ai récupérer le calendrier de paiement après le prélèvement

...de prime le rendez vous pour relever le compteur se transforme en changement de compteur , alors que je ne le demande pas et je viens de le savoir par SMS ce matin ...

qu'est ce que je peux faire ?

Par **Visiteur**, le **15/01/2024** à **10:21**

Bonjour,

Ne confondez pas EDF et ENEDIS : Quel est votre fournisseur ?

Si le compteur est défectueux, le fournisseur vous impute une moyenne des consommations passées, et ENEDIS change le compteur.

Et si le litige persiste vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie.

Par **youris**, le **15/01/2024** à **10:57**

bonjour,

s'agit-il d'un compteur communicant type linky ?

salutations

Par **carinelle**, le **15/01/2024** à **14:49**

Mon fournisseur EDF mais c'est enedis qui relève les compteurs

non mon compteur fonctionne bien il a été changé ily 4-5 ans .

Non ce n'est pas un compteur linky et mon compteur se trouve dans ma maison

Par **Visiteur**, le **15/01/2024** à **15:45**

C'est logique de changer votre ancien compteur par un Linky. Vous vous y opposez ?

Par **carinelle**, le **15/01/2024** à **15:51**

oui je m'y oppose .

Par **Visiteur**, le **15/01/2024** à **16:10**

Il y a des chances que ce soit une condition préalable pour résoudre votre litige.

Par **youris**, le **15/01/2024** à **18:52**

il aurait été utile que vous indiquiez que votre distributeur d'électricité n'a pas pu poser le compteur communicant puisque vous lui avez sans doute interdit d'accéder à votre domicile (ce qui a été jugé légal par les tribunaux) pour procéder à ce remplacement.

comment savez-vous que votre compteur actuel fonctionne bien et qu'il n'existe pas de problème de basculement heures creuses - heures pleines. ?

tant que vous interdirez au distributeur d'accéder à votre compteur (ce qui est illégal car il peut exiger de procéder à un relevé annuel ) pour procéder à une vérification , votre problème ne pourra pas être résolu mais ce sera votre responsabilité.

salutations